

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 17 août 2020 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Jacqueline Demers

M. Martin Bussières
M. Marc Bouliane
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Daniel Talbot. Mme Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Cette séance ordinaire se tient à huis clos.

2020-08-188 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance extraordinaire à 20 h 15.

Adoptée.

2020-08-189 Renonciation au délai de convocation

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement que tous les élus étant présents, ceux-ci déclarent renoncer au délai de convocation prescrit pour la tenue de cette séance extraordinaire.

Adoptée.

2020-08-190 Adoption de l'ordre du jour du 17 août 2020

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session extraordinaire
Renonciation au délai de convocation
Adoption de l'ordre du jour
Travaux de voirie à déterminer
Embauche d'un architecte
Questions des conseillers
Levée de l'assemblée.

Adoptée.

2020-08-191 Reprofilage de fossés

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur de voirie, M. Richard Bellavance, à requérir les services de l'entreprise Excavation Ménard Inc. pour réaliser des travaux de reprofilage de fossés dans les rangs suivants : Rang B-et-C, Rang A, 2^e Rang et 3^e Rang du Canton de Stratford.

L'inspecteur est responsable d'informer l'entrepreneur des endroits où doivent être exécutés les travaux dans chacun de ces tronçons. Une facture distincte pour chacun des rangs est requise.

Un budget de 18 500 \$ est alloué pour ces travaux de reprofilage de fossés.

Adoptée.

2020-08-192 Travaux de fossés : marteau hydraulique

Attendu la présence de roc dans certains fossés municipaux qu'il faut éliminer;

Attendu que pour ce genre d'intervention, il y a lieu d'embaucher un entrepreneur possédant un marteau hydraulique;

Attendu que l'enlèvement du roc dans les fossés doit être réalisé principalement dans le Rang B-et-C et dans le Rang A;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur M. Richard Bellavance à octroyer un contrat à l'entreprise Excavation Grégoire Garneau Inc. afin de procéder à l'enlèvement du roc avec un marteau hydraulique dans le Rang B-et-C et dans le Rang A.

Les endroits ciblés seront déterminés par l'inspecteur en voirie.

Un budget d'environ 10 000 \$ est alloué pour ces travaux.

Adoptée.

2020-08-193 Rechargement de gravier

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur municipal, M. Richard Bellavance à se procurer du gravier 0-1/2'' ou 0-3/4'' auprès de l'entrepreneur M. Labrecque Inc. et de louer une niveleuse disponible pour procéder à l'épandage de ce rechargement de gravier.

L'achat est autorisé pour 40 voyages de gravier et se détaille comme suit : 20 voyages dans le Rang B-et-C, 10 voyages dans le 9^e-et-10^e Rang et 10 voyages dans le 3^e Rang du Canton de Stratford.

Un budget d'environ 12 000 \$ est alloué pour l'ensemble de ces travaux.

Adoptée.

2020-08-194 Projets TECQ : Visite de l'ingénieur

Attendu que l'inspecteur en voirie est d'avis qu'un ponceau de traverse situé dans le Rang B-et-C doit être remplacé;

Attendu que l'inspecteur avise également le conseil qu'une solution doit être envisagée pour éliminer l'affaissement de l'enrochement dans les fossés du 3^e Rang du Canton de Stratford;

Attendu que ces types d'interventions sont inscrits dans la programmation de travaux de la TECQ 2019-2023;

Attendu qu'il y a lieu de mandater un ingénieur pour venir rencontrer l'inspecteur en voirie afin de déterminer si le ponceau de traverse du Rang B-et-C, doit être remplacé ainsi que pour suggérer des solutions pour éviter les affaissements dans les fossés du Rang 3, Canton de Stratford;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de mandater l'ingénieur Daniel Lapointe à venir constater sur place si le ponceau du Rang B-et-C doit être remplacé. Si c'est le cas, l'ingénieur devra fournir à la Municipalité une offre de service pour l'élaboration de plans et devis pour remplacer ledit ponceau.

Également, il est convenu que l'ingénieur se rende au 3^e Rang du Canton de Stratford pour constater les affaissements de l'enrochement des fossés municipaux. Ce professionnel devra élaborer des solutions pour éviter ces bris récurrents et les soumettre au conseil.

Il est convenu que ces visites terrain avec l'ingénieur Daniel Lapointe soient effectuées en présence de l'inspecteur en voirie M. Richard Bellavance et du conseiller responsable en voirie, M. Gaétan Lapointe.

Si des travaux sont réalisés, les frais d'opération ainsi que les honoraires professionnels y afférents seront assumés par le programme TECQ.

Adoptée.

2020-08-195 Mandat à l'architecte

Il est proposé par M. Martin Bussièrès

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de mandater l'architecte Marie-Christine D. Croteau à nous préparer un plan-projet pour l'aménagement d'un local inutilisé du sous-sol afin d'y installer des douches et toilettes. Aussi, une proposition sera déposée par ce professionnel pour un aménagement de toilette accessible aux personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée.

Un budget approximatif de 1 500 \$ est prévu pour ces honoraires. Ces travaux sont requis afin de rendre conforme notre immeuble, lequel est ciblé comme lieu d'hébergement en cas de sinistre. Ces dépenses seront assumées par l'aide financière obtenue au soutien des actions de préparation aux sinistres.

Adoptée.

2020-08-196 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h 30.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.